

**Réponse aux questions soulevées lors des consultations publiques pour le PPU  
Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin**

**Économie de nuit et cohabitation**

---

Dans le cadre d'une consultation publique tenue le 16 octobre dernier par l'OCPM sur le projet de Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin, des questions relatives au développement de l'économie de nuit et la cohabitation avec les résidants ont été soulevées. La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) s'est engagée à fournir une réponse écrite relativement à cette question, appuyée par une documentation complémentaire qui serait rendue publique avec l'accord des partenaires concernés. Plus spécifiquement, les commissaires ont demandé que soient mis en lumière des exemples locaux de plans de médiation, auxquels la DAUSE a ajouté des exemples internationaux.

**Exemple de développement harmonieux de l'économie de nuit :**

À l'international, de nombreux exemples de médiation existent afin de mettre en valeur et d'améliorer la qualité de vie urbaine nocturne. Les études de cas britanniques démontrent qu'une extension des heures d'ouverture des commerces, notamment les bars, peuvent mener à une baisse importante des arrestations et des incidents reliés à la consommation d'alcool puisque le phénomène du « dernier service », où tous les clients se retrouvent à la rue à la même heure, est réduit<sup>1</sup>.

De nombreuses villes françaises, entre autres Grenoble, Lyon ou Nantes, ont également adopté des chartes permettant de conditionner le développement de l'économie de nuit et de faciliter la cohabitation entre les résidants, les travailleurs et les consommateurs nocturnes. Des brigades de médiations sont aussi souvent prévues.

Plusieurs initiatives existent à Montréal. Une des plus notables est un projet pilote de sensibilisation de la clientèle nocturne sur l'avenue du Mont-Royal. Ce projet a trouvé un écho particulier auprès de l'ASDCM<sup>2</sup>, qui appelle à la création d'une charte de la vie nocturne pour Montréal<sup>3</sup>.

---

1 LOVATT, A. (1994). *More Hours in the Day*, Manchester Institute for Popular Culture, Manchester Metropolitan University, dans NÉRON-DEJEAN, C. (2011). *Montréal au bout de la nuit, Diagnostic exploratoire de la vie urbaine Nocturne et de l'économie de la nuit du faubourg Saint-Laurent*, 89 pages.

<sup>2</sup> Association des sociétés de développement commercial de Montréal

<sup>3</sup> ASDCM (2012). <http://www.asdcm.com/> (Page consultée le 18 octobre 2012)

Le développement de l'économie de nuit fait partie de la stratégie de développement économique de Montréal 2011-2017, sous le volet de la culture. La Direction du développement économique et urbain a été mandatée afin d'étudier le concept d'économie de nuit et de possiblement lancer certains projets pilotes. L'étude est toujours en cours et nous attendons sous peu la livraison du rapport pour guider nos actions. L'arrondissement est d'ailleurs représenté à ce comité et souhaite voir des projets pilotes se réaliser dans le Quartier des spectacles.

Outre le travail des SDC et de la Direction du développement économique, la CDU du faubourg Saint-Laurent a fait produire une étude, cofinancée par l'arrondissement, sur le concept d'économie de nuit<sup>4</sup>.

Cette étude faisait partie de la documentation du concours d'idée en design urbain organisé parallèlement au PPU afin de préparer sa mise en œuvre. Plusieurs éléments de réponse ont été formulés, appelant à une conciliation entre économie de nuit et sécurité, afin de permettre une appropriation de l'espace urbain nocturne par une plus grande diversité de population<sup>5</sup>.

#### **Initiatives de l'arrondissement de Ville-Marie :**

L'arrondissement de Ville-Marie a développé une expertise unique au niveau des inspections afin d'assurer une saine cohabitation entre les activités nocturnes, les événements extérieurs et les résidents. Le travail des inspecteurs en bruit fait l'objet d'un rapport annuel dont la version la plus récente a été livrée à la commission. Une campagne de sensibilisation a aussi été lancée afin de sensibiliser les consommateurs nocturnes et d'informer les citoyens sur les démarches existantes de médiation et de réduction des nuisances liées au bruit. Les artères commerciales que sont les rues Saint-Denis, Sainte-Catherine, Saint-Paul et Crescent ont été spécifiquement visées durant trois années consécutives.

À l'heure actuelle, le Règlement sur le bruit (R.R.V.M. c. B-3) sert de base afin d'évaluer la possible cohabitation entre les usages résidentiels et certains usages commerciaux, notamment les salles de danse et les salles de spectacles. Il serait également possible de déplacer certaines dispositions de ce règlement vers le Règlement d'urbanisme (01-282) afin d'exercer une meilleure médiation, par la procédure du PPCMOI<sup>6</sup>, d'usages de nature incompatible.

---

<sup>4</sup> NÉRON-DEJEAN, C. (2011). *Montréal au bout de la nuit, Diagnostic exploratoire de la vie urbaine Nocturne et de l'économie de la nuit du faubourg Saint-Laurent*, 89 pages.

<sup>5</sup> PHILIPPE DROLET ARCHITECTURE (2012). *Concours d'idées en design urbain : Pôle du Quartier latin*, 13 pages.

<sup>6</sup> Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

**Actions prévues au PPU et acteurs concernés :**

- Développement de typologies résidentielles adaptées au milieu, en collaboration avec la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)
- Participation à l'adoption d'une charte sur le vie nocturne qui nécessitera la collaboration des acteurs du milieu (SDC, résidants, salles de spectacles)
- Encourager les commerces à prolonger les heures d'ouverture, surtout en ce qui concerne la vente de biens courants (gouvernement du Québec)
- Concertation avec la STM pour l'amélioration du service de transports en commun la nuit